EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 111-2026

Nombre des conseillers :
en exercice : 27
présents : 18
votants : 27
L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2026
Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. MM. TALPIN. DURAND. GROS. GUIGNARD. SOYER. Mmes CORDOBA. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON. VIEIRA.
Absents ou excusés :
Avec procuration : M. BRICOUT à M. GIRERD-POTIN. M. BURGER à M. ANGONIN. M. CLEMENT à M. ROSET. M. GAUCHON à M. GUIGNARD. Mme GAUTHIER à Mme GRATRÉAUX. Mme GROS à Mme CHASTAGNARET. M. MACAIRE à Mme SOLNON. Mme MOREAU à Mme VIEIRA. M. REVEYRAND à M. TALPIN.
Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Cession de la parcelle cadastrée section AK n°413 à Madame Elise SOLEYMAT et Monsieur Romain TREMEAUD, propriétaires de la boulangerie Les Délices d'Elise

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'Heyrieux est propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n°413 située au rez-de-chaussée, dans le prolongement du bâtiment de La Poste rue de la Pomme ; ladite parcelle intéresse Madame Elise SOLEYMAT et Monsieur Romain TREMEAUD, propriétaires de la boulangerie Les Délices d'Elise. Ces derniers ont transmis une offre d'achat au prix de 36 000 €.

Considérant l'offre d'achat de Madame Elise SOLEYMAT et Monsieur Romain TREMEAUD, propriétaires de la boulangerie Les Délices d'Elise au prix de 36 000 €,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du terrain en date du 17 octobre 2024 fixant la valeur vénale du tènement à 40 000€ avec une marge d'appréciation de 10%,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, 26 voix pour et 1 abstention (Séverine MASSON :

- approuve la vente d'un bien situé à Heyrieux (38540) rue de la Pomme consistant en un bâtiment composé d'un seul niveau, d'une contenance d'environ 86 m² à détacher d'une parcelle de plus grande contenance actuellement cadastrée section AK numéro 413, moyennant le prix de 36.000,00 €, au profit de Madame Elise SOLEYMAT et Monsieur Romain TREMEAUD, ou toute personne qu'il substituerait,
- constitue toutes servitudes nécessaires au détachement de ce bâtiment et notamment une servitude altius Tollendi et une servitude d'appui. Les frais de l'acte de vente et de constitution des servitudes seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre liés à la division seront à la charge de la Commune.
- l'autorise à signer le document d'arpentage, l'acte de vente et les constitutions de servitude.

La délibération n°42-2026 en date du 9 avril 2026 relative à la cession de la parcelle cadastrée section AK n°413 à Madame Elise SOLEYMAT et Monsieur Romain TREMEAUD, propriétaires de la boulangerie Les Délices d'Elise est abrogée.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 29 octobre 2026

Le Maire,



Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

Auteur de l'acte : le Maire, Daniel ANGONIN
Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 29 octobre 2026
Affichage et publication électronique le 29 octobre 2026